

Cadre stratégique du SRF

Table of contents

1. Contexte.....	2
2. Vision, mission et ambitions	2
3. Focus géographique	3
4. Domaines transversaux.....	4
4.1. Centralité de la protection.....	4
4.1.1. Inclusion sociale - genre, handicap, santé mentale, marginalisation	4
4.1.2. Ne pas nuire et sensibilité aux conflits	5
4.1.3. Ouvrir la voie à des solutions pérennes et inclusives	5
4.2. Participation et redevabilités accrues envers les communautés affectées et protection contre l'exploitation et les abus sexuels	6
4.3. Climat, environnement et énergie.....	8
5. Stratégie de réponse et secteurs d'intervention	9
5.1. Stratégie intégrée de réponse multisectorielle et transfrontalière.....	9
5.2. Approche fondée sur les besoins et centrée sur les personnes	12
5.3. Soutenir la gestion, l'exécution et la capacité des intervenants locaux	13
5.4. S'efforcer d'assurer l'accès humanitaire dans les zones difficiles d'accès.....	14
5.5. Stratégie d'engagement avec toutes les parties prenantes clés	15
5.5.1. Une coordination cohérente et efficace de l'aide pour une action humanitaire fondée sur les principes humanitaires	15
5.5.2. Engagement avec les acteurs étatiques et non étatiques	16
5.5.3. Responsables nationaux et locaux et système communautaire.....	16

1. Contexte

Le Fonds régional pour le Sahel (SRF), hébergé par le Conseil Danois pour les Réfugiés, est un nouveau fonds humanitaire régional géré par des ONG de premier plan ayant une présence opérationnelle dans le Liptako Gourma (LG), le bassin du lac Tchad (LCB) et la région de Maradi dans le sud-ouest du Niger. Le fonds ciblera les zones rurales touchées par les conflits, difficiles d'accès et manquant de ressources, ainsi que les zones qui doivent faire face à l'afflux de personnes déplacées et affectées par les conflits. Ces zones considérées comme les zones humanitaires prioritaires de la région du Sahel seront ciblées par le Fonds. Le Fonds est soutenu par l'aide britannique et fonctionnera jusqu'au 31 mars 2026. Le fonds pourrait évoluer ultérieurement vers un fonds commun multi-donateurs.

L'objectif de ce nouveau mécanisme régional dirigé par des ONG est de soutenir la mise en œuvre de modèles de réponse plus efficaces et de former des preuves de la qualité et de l'optimisation des ressources (Value for Money) et du respect des principes de l'action humanitaire. La valeur ajoutée unique du SRF est d'investir dans les facteurs suivants qui sont essentiels pour améliorer la réponse à cette crise régionale :

- Un financement prévisible, flexible et sur du long terme pour soutenir environ trois consortia multi-pays opérant dans les zones humanitaires prioritaires afin d'adapter la programmation de manière efficace et opportune pour répondre aux besoins aigus et aux crises émergentes. Lorsque cela est pertinent et que la valeur ajoutée est démontrée, le Fonds financera des consortiums multi-pays mettant en œuvre des stratégies intégrées multisectorielles et transfrontalières pour soutenir le développement d'une réponse humanitaire régionale à cette crise régionale.
- Engagement stratégique et inclusif avec les parties prenantes locales, les premiers intervenants et les systèmes communautaires endogènes.
- L'investissement dans la recherche opérationnelle et la capacité des forums de coordination des ONG au niveau national et régional pour soutenir une réponse plus fondée sur des principes humanitaire et plus efficace afin d'améliorer sa qualité et influencer des changements des politiques et du système humanitaire.

Le cadre stratégique du SRF, approuvé par le conseil d'administration en septembre 2022, constituera le cadre de l'engagement commun et de la vision stratégique de la SRF. Les partenaires SRF devront développer leur propre stratégie opérationnelle sur la base de leur analyse situationnelle. La mise en œuvre de modèles de réponse plus efficaces a pour objectif de conduire à un changement de l'approche programmatique humanitaire pour répondre à l'ampleur, la portée et la complexité croissantes des besoins humanitaires aigus dans les zones humanitaires prioritaires du Sahel.

Cette approche régionale vise à influencer une réponse humanitaire qui est actuellement trop définie par les frontières nationales, sur du court terme, insuffisamment inclusive et affectée par un manque de considération des principes humanitaires, avec un rapport coût bénéfice discutable. Pour cette raison, le SRF encouragera l'innovation, l'apprentissage, l'adaptation, l'anticipation et le dialogue politique basé sur des preuves afin d'aller au-delà du statu quo et d'améliorer la qualité de la réponse humanitaire dans la région du Sahel.

2. Vision, mission et ambitions

La **Charte du SRF** définit la vision et la mission du SRF et contient les principes, normes et engagements que les partenaires du SRF s'engagent à respecter.

La **vision du SRF** est de poursuivre un avenir plus sûr et plus digne pour toutes les populations affectées par les conflits et les déplacements dans les zones les plus touchées par les besoins humanitaires au Sahel. En tant que fonds humanitaire régional, le SRF assurera une coordination plus étroite avec la réponse humanitaire plus large et apportera un défi constructif, dans le but de faire mieux collectivement afin que plus de personnes vulnérables dans les zones prioritaires et difficiles d'accès du Sahel aient le plus grand nombre possible de leurs besoins de base satisfaits de manière plus complète grâce à une

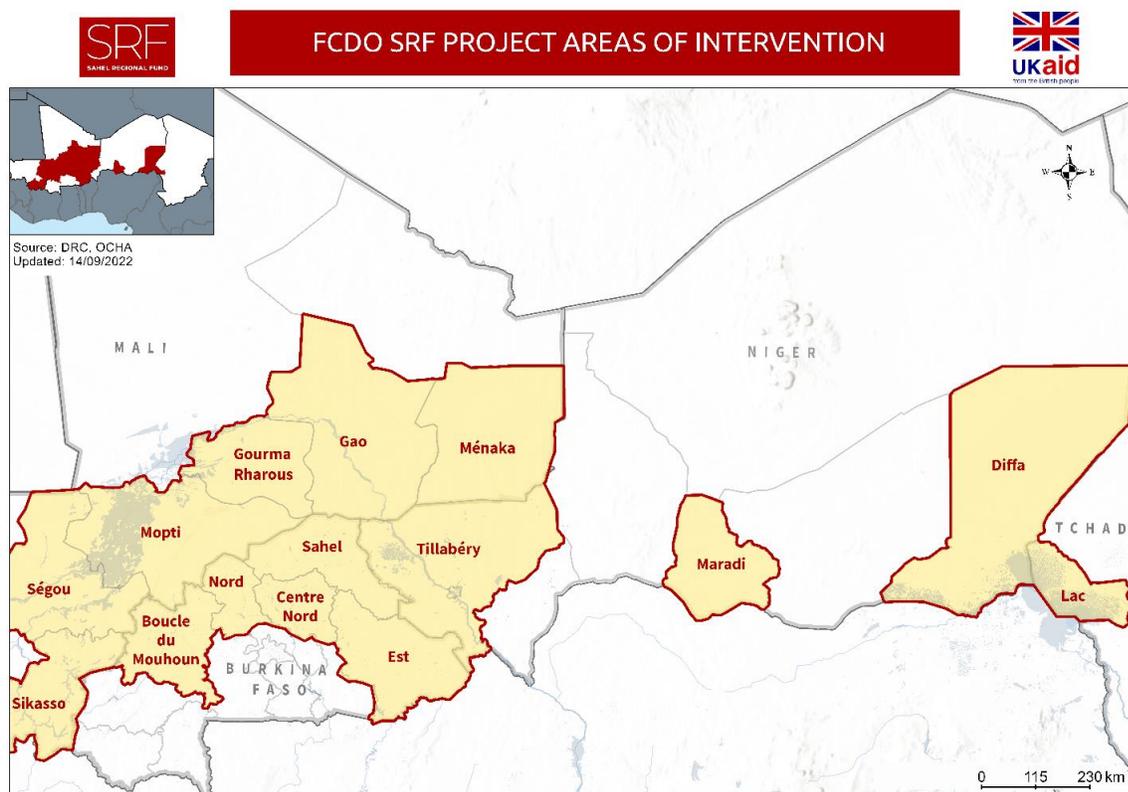
réponse humanitaire de meilleure qualité, optimisant les ressources par rapport au bénéfice attendu et basée sur le respect des principes humanitaire.

La **mission du SRF** est de compléter et de renforcer la protection et l'assistance humanitaire aux populations vulnérables du Sahel et du bassin du lac Tchad, en fournissant des fonds pour l'aide immédiate aux populations affectées, en renforçant les capacités locales, en soutenant les organisations d'aide qualifiées et en ouvrant la voie à des solutions plus durables. Il est conçu pour soutenir et renforcer une réponse humanitaire fondée sur les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance.

L'ambition stratégique du SRF est de démontrer qu'une réponse humanitaire de haute qualité, basée sur les principes humanitaires et des mécanismes de gestion des risques, contribuera à répondre de manière plus complète aux besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables dans les zones prioritaires humanitaires ciblées. Le SRF nécessitera un équilibre adéquat des efforts pour assurer une couverture à la fois dans les zones touchées par le conflit, difficiles à atteindre et manquant de ressources, et dans les zones urbaines/périurbaines qui ont moins de contraintes d'accès mais doivent faire face à l'afflux de personnes déplacées et affectées par le conflit. Ceci soutiendra un plan régional commun de plaidoyer des ONG pour influencer les pratiques, la politique et la réforme humanitaire.

L'ambition stratégique du SRF s'aligne sur l'objectif stratégique du Grand Bargain 2.0. L'objectif initial du Grand Bargain était d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du système humanitaire. Le nouvel objectif se concentre désormais explicitement sur la mesure de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du système humanitaire par rapport à de "meilleurs résultats humanitaires pour les populations affectées". Il y a deux nouvelles priorités habilitantes, souvent résumées comme "financement de qualité" et "localisation". Celles-ci intègrent également d'autres éléments cruciaux tels que l'efficacité et l'efficacités, la visibilité, le partage des risques, la transparence et la responsabilité - y compris envers les personnes affectées.

3. Focus géographique



4. Domaines transversaux

4.1. Centralité de la protection

La protection sera au centre de toutes les initiatives soutenues par le Fonds¹. Les partenaires du SRF s'efforceront de protéger les personnes vulnérables, de réduire l'impact des menaces auxquelles elles sont confrontées, de minimiser leur exposition aux menaces et d'accroître leur capacité à y faire face. Toutes les interventions financées par le SRF seront développées sur la base d'une analyse des risques de protection utilisant le cadre analytique de protection². Le SRF vise à renforcer l'environnement de protection et à contribuer à accroître la responsabilité des détenteurs d'obligations en s'assurant que les données collectées par les partenaires du SRF sont intégrées et partagées avec les systèmes de suivi nationaux existants (P21, GBVIMS, MRP sur les violations graves contre les enfants, etc.) pour améliorer la détection, le suivi et la prévention des incidents de protection ainsi que pour fournir une réponse adaptée avec des services spécifiques

4.1.1. Inclusion sociale - genre, handicap, santé mentale, marginalisation

Le SRF s'engage à atteindre les personnes les plus à risque et à ne laisser personne de côté. Les personnes déplacées et affectées par les conflits sont confrontées à des risques distincts basés sur des caractéristiques socio-démographiques et des facteurs identitaires qui se croisent.

Lors de la collecte et du traitement des données, les parties prenantes du SRF s'assureront, conformément aux normes du secteur, que les données sont ventilées par sexe, âge, handicap (indicateurs du groupe de Washington), statut (déplacé/non déplacé) et autres facteurs de diversité pertinents pour évaluer les besoins, vulnérabilités, opportunités et capacités distincts des divers groupes qui composent une population affectée, pour concevoir, suivre et ajuster les programmes, et évaluer l'impact sur les différents groupes. Le handicap est mesuré par défaut en incluant dans tous les ensembles de données l'ensemble des indicateurs du groupe de Washington mesurant les difficultés. D'autres caractéristiques, qui peuvent affecter l'accès, seront définies lors de la conception de la réponse, à la fois par les communautés affectées et les organisations humanitaires (ex. mode de vie en tant que pastoralisme, appartenance à une communauté, etc.)

Le SRF s'engage à contribuer à la réduction des inégalités entre les sexes et à protéger les personnes les plus exposées aux violences sexuelles liées aux conflits et aux obstacles pour accéder à l'aide humanitaire. Le SRF soutiendra les réponses dans les régions et les communautés où les rôles sont clairement définis en fonction de facteurs tels que le sexe et l'âge. La survenue d'une crise peut modifier l'équilibre des pouvoirs dans un foyer et entre les groupes. Le SRF encouragera le déploiement d'actions sensibles au genre, fondées sur la reconnaissance et le respect de la dynamique du pouvoir. L'analyse contextuelle des risques sera complétée par une analyse plus spécifique de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale (GESI). Le SRF donnera la priorité aux interventions contribuant à réduire les niveaux inacceptables de violence fondée sur le sexe dans les zones touchées par les déplacements et les conflits et à améliorer l'accès aux services essentiels de la santé de reproduction.

En outre, il sera essentiel d'intégrer les impacts du changement climatique et les risques climatiques dans l'analyse contextuelle des risques qui sera entreprise pour les différents besoins liés au genre, au handicap, à la santé mentale et aux populations marginalisées.

¹ <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-protection-priority-global-protection-cluster/iasc-policy-protection-humanitarian-action-2016#:~:text=This%20policy%20defines%20the%20centrality,expertise%20of%20all%20relevant%20actors.>

² [Protection Analytical Framework | Global Protection Cluster](#)

4.1.2. Ne pas nuire et sensibilité aux conflits

Le SRF s'engage à veiller à ce que toutes les ONG financées par le SRF comprennent le contexte dans lequel elles opèrent ainsi que l'interaction entre l'intervention de l'organisation et le contexte et agissent pour limiter ou prévenir les effets négatifs involontaires (y compris la violence sexiste et sexuelle).

Le SRF veillera à ce que tous les projets intègrent la sensibilité aux conflits à toutes les étapes, mais surtout aux moments critiques de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. A cette fin, si et quand cela est jugé comme apportant une valeur ajoutée, le SRF considérera l'opportunité de fournir des outils communs et/ou de dispenser des formations pour s'assurer que la sensibilité aux conflits est réellement prise en compte et que les normes minimales sont respectées. Une compréhension approfondie du contexte basée sur une analyse complète du conflit est cruciale pour l'impératif humanitaire de ne pas nuire lors d'une intervention dans une zone géographique. C'est également un élément clé de l'ambition stratégique du SRF de placer les populations affectées au centre de toutes les actions du SRF. Une analyse localisée des conflits, et des mises à jour régulières, permettront d'éclairer la conception et la mise en œuvre des projets de manière à éviter qu'une intervention ait un impact négatif et d'examiner des pistes pour renforcer la cohésion sociale et les structures de pouvoir locales, mais aussi dans le respect des principes humanitaires. Les analyses de conflit doivent répondre à deux critères principaux :

- Être "adaptées à l'objectif", ce qui signifie que les résultats des processus d'analyse de conflit sont aussi directs et pratiques que possible pour la programmation et les opérations, et/ou l'engagement des parties prenantes externes ;
- Être "suffisamment bonnes", ce qui signifie que, même si les analyses de conflit ne sont pas exhaustives, elles doivent fournir des informations fiables sur les facteurs de conflit et les parties prenantes les plus importants et générer des recommandations pratiques et exploitables pour la programmation et le plaidoyer.

Le SRF veillera également à ce que tous les projets intègrent une stratégie d'accès fournissant une analyse des risques et des facteurs limitant l'accès humanitaire³ (juridique, administratif et bureaucratique, sûreté et sécurité, environnement physique - y compris lié aux risques climatiques - et infrastructure, adéquation des pratiques internes et des pratiques des donateurs) et fournit des mesures réalisables pour soutenir l'adaptation opérationnelle et/ou de programmation afin de progresser vers un environnement facilitant l'accès dans les contextes opérationnels où l'accès humanitaire est entravé.

En outre, le cadre de gestion des risques du SRF garantira la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et proactif. Il clarifiera la gestion des risques par les parties prenantes, garantira la mise en place de mesures d'atténuation et d'outils de suivi et leur mise à jour régulière. Les partenaires du SRF se coordonneront activement avec les groupes de travail sur l'accès humanitaire (au niveau national et régional) afin de partager leurs expériences et d'explorer plus avant l'éventail des défis et des solutions pour un accès humanitaire complet et sans entrave, qui est une condition préalable fondamentale à une action humanitaire efficace.

4.1.3. Ouvrir la voie à des solutions pérennes et inclusives

Bien que le SRF soit axé sur la satisfaction des besoins immédiats et fondamentaux des personnes les plus vulnérables touchées par le conflit et le déplacement, le calendrier de l'action permet des approches de programme pour faciliter la transition des interventions humanitaires à court terme vers des solutions inclusives à long terme. Cela permettra aux personnes déplacées et aux rapatriés de travailler et/ou de protéger/commencer à reconstruire les actifs qui sont essentiels aux moyens de subsistance des personnes, afin qu'elles améliorent leur autonomie et puissent subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs

³ Les contraintes d'accès comprennent les obstacles à l'entrée, les restrictions de mouvement, les interférences avec les activités de secours, la violence contre le personnel humanitaire, le déni des besoins de la population affectée, la restriction de l'accès de la population à l'aide, les hostilités actives, la présence d'engins non explosés et de mines, et les contraintes présentées par l'environnement physique et les infrastructures.

familles, augmenter leur résilience et répondre à leurs besoins de protection, de sécurité alimentaire, de santé, de logement et d'autres services essentiels d'une manière pérenne et digne. Les partenaires du SRF devront démontrer comment ils répondront aux besoins exprimés par les populations affectées ainsi que son approche pour répondre aux multiples besoins de base des populations les plus vulnérables tout en intégrant et en promouvant des solutions pérennes dans sa stratégie de réponse notamment en vue d'améliorer la protection et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées. La stratégie d'engagement des parties prenantes renforcera notre engagement avec d'autres acteurs du développement et de la consolidation de la paix afin d'identifier des synergies claires et des circuits de référencement dans les zones du projet.

Le SRF favorisera l'intégration locale et aura la capacité de soutenir le retour volontaire et digne des personnes déplacées dans leurs foyers dans l'esprit de la Convention de Kampala qui a été ratifiée par tous les pays concernés dans les zones cibles. Compte tenu des défis existants liés au retour dans la région du Sahel, il sera essentiel de veiller à ce que les retours soient effectués en connaissance de cause et n'exposent pas les personnes à davantage de risques. Souvent, le manque de pouvoir économique les expose à plus de risques, notamment en ce qui concerne la violence sexiste et sexuelles, qui continue d'être sous-déclarée.

Le SRF s'engage également à s'attaquer aux causes profondes des situations de déplacement prolongé et de polarisation/conflit dans les communautés ciblées, ainsi qu'à relever les défis du nexus. Le déplacement forcé a des causes multiples et liées qui sont à la fois structurelles (à long terme) et immédiates (événements plus immédiats ou changements de perceptions). Les causes et la dynamique du déplacement forcé varient grandement d'un contexte à l'autre et devront être analysées pour informer les stratégies de réponse des partenaires SRF. Le calendrier de l'action permet d'incorporer certains éléments de programmation visant à s'attaquer aux causes profondes, soit directement dans l'intervention du SRF, soit par le biais de synergies avec des activités de développement telles que :

- Le renforcement des capacités et des mécanismes communautaires pour la prévention des conflits.
- Renforcer la résilience (c'est-à-dire la capacité d'absorption, d'adaptation et de transformation) face aux chocs et aux stress environnementaux, notamment en soutenant les accords de partage des ressources naturelles et en améliorant les pratiques régénératrices des communautés.
- Soutenir/promouvoir une meilleure gestion pérenne et équitable des ressources partagées, soutenir un accès équitable et inclusif à l'emploi (indépendant) et aux ressources et services permettant l'activité économique, y compris la terre/la propriété, les services financiers, l'alphabétisation financière et numérique pour renforcer les systèmes de production alimentaire.

Les partenaires du SRF seront encouragés à analyser les schémas de déplacement, les violations des droits et la manière dont les moyens de subsistance sont affectés en tenant compte des facteurs juridiques, politiques, environnementaux, socio-économiques et culturels. Cette analyse doit servir de base aux stratégies de protection et d'assistance qui, dans la mesure du possible, s'efforcent de trouver des solutions pérennes pour les personnes touchées par les conflits et les déplacements dès les premières étapes de l'action⁴.

4.2. Participation et redevabilités accrues envers les communautés affectées et protection contre l'exploitation et les abus sexuels

Le SRF assurera un solide cadre de redevabilité envers les populations affectées dans toutes les activités mises en œuvre, dans le but d'accroître la redevabilité envers les populations affectées. Le SRF s'engage à respecter les principes, les normes et les valeurs de la redevabilité et de la transparence, tels qu'ils

⁴ DRC- NRC publication : Analyse de cadrage sur les barrières et les opportunités relatives à un centre de coordination et d'information sur les solutions durables au déplacement en Afrique de l'Ouest et centrale (Janvier 2022)

figurent dans la norme humanitaire de base sur la qualité et la redevabilité. Le processus et les mécanismes de participation et redevabilités seront définis dans le cadre MEAL du SRF.

Conformément à ce mécanisme, les communautés participeront aux différentes phases du cycle du projet (conception du projet, mobilisation, mise en œuvre, suivi, évaluation et processus de révision annuelle) de manière à permettre une participation équitable de tous. Le SRF devra travailler avec, à travers et représenter la diversité des communautés afin de répondre plus efficacement à leurs besoins et de renforcer la responsabilité. En conséquence, les activités seront adaptées pour garantir un accès sûr et digne pour tous. Il convient de noter que, compte tenu du contexte sahélien, le mécanisme est mis en œuvre tout au long du cycle de programmation, mais que les principes humanitaires priment sur les préférences des populations affectées en cas d'incompatibilité (par exemple, dans le cas où une communauté demanderait qu'un groupe ethnique spécifique ne soit pas aidé, les partenaires du SRF devraient s'opposer à cette demande).

En tenant compte des communautés touchées par la crise, le SRF soulignera la nécessité de donner aux communautés une influence ou une appropriation sur la prise de décision et d'incorporer diverses voix et groupes vulnérables (en tenant compte de l'âge, du sexe, du statut, du handicap et des groupes marginalisés) en exigeant le déploiement généralisé de discussions de groupe et d'enquêtes avant le début des activités et pendant la mise en œuvre du projet. Ces retours d'information de la part des communautés affectées sont cruciaux pour s'assurer que leurs voix sont entendues et que les interventions sont appropriées, et par conséquent pour encourager leur participation constante et leur retour d'information, afin d'informer les activités du programme et les messages de plaidoyer.

Pour rendre compte aux communautés et permettre aux opinions, aux recommandations et aux plaintes d'émerger et de partager de manière transparente et efficace les informations avec les communautés, le SRF s'assurera avec les consortiums financés qu'ils mettront en œuvre les mécanismes de remonté des feedback et plaintes et des mécanismes de retour d'information à double sens avec des canaux de communication basés sur les préférences des communautés. Par exemple, les communautés seront en mesure de voir les résultats et les recommandations qui découlent de l'enquête à laquelle elles participent. En accord direct avec les normes n°4, 5 et 7 du CHS, ces mécanismes communautaires de réponse aux retours d'information et aux plaintes sont conçus pour être sûrs, accessibles, confidentiels (dans leur traitement des données sensibles et des plaintes) et transparents (dans leur fonctionnement et leurs processus). En retour, l'écoute des communautés et des bénéficiaires permettra aux consortia d'adapter leurs activités et leur programmation, en fonction du retour d'information reçu, ainsi que de pouvoir être tenu redevable par les communautés affectées dans un environnement marqué par de réels déséquilibres de pouvoir.

Des mécanismes inclusifs de communication, de participation et de retour d'information/plaintes doivent être mis en place et reconnus par l'ensemble du personnel concerné, pour toutes les interventions financées par le SRF et pour l'ensemble du cycle de programmation⁵. Compte tenu de la nature sensible de certaines plaintes potentielles, le SRF mettra également l'accent sur la prévention de l'exploitation sexuelle, des abus et du harcèlement en s'assurant que les partenaires financés par le SRF ont mis en place une politique et des procédures adéquates contre l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement. En outre, la SRF veillera à ce que les partenaires financés par la SRF respectent ces normes et les promeuvent activement.

Conformément aux "Cinq engagements sur la redevabilité envers les personnes/populations affectées" du comité permanent inter-agences, le SRF exigera de ses partenaires qu'ils établissent un système commun de retour d'information et de plaintes, intégrant une évaluation participative des besoins, des cadres de retour d'information, une stratégie de communication et des processus de suivi et d'évaluation communs.

En outre, au-delà des mécanismes communs de retour d'information et de plaintes qui devront être mis en place pour tous les partenaires du SRF, le SRF et ses partenaires encourageront, promouvoir et prendront

⁵ Des processus et des outils répondant aux normes attendues pour une responsabilité accrue seront développés dans le cadre MEAL du SRF.

part à les- approches collectives de redevabilité à l'échelle du système (à travers l'ensembles des organisations humanitaires et d'autres parties prenantes pertinentes) lorsque cela sera jugé approprié.

L'unité de gestion du fonds rassemblera des preuves empiriques sur l'association supposée entre une responsabilité accrue et une réponse plus efficace et qualitative pour renforcer davantage le cadre de redevabilité envers les populations affectées dans les points chauds humanitaires du Sahel. A l'avenir, et compte tenu du fait que la redevabilité envers les population affectées est au cœur de la stratégie du SRF, le conseil d'administration du SRF pourrait envisager (si le SRF réussit à lever des fonds supplémentaires auprès d'autres donateurs) de créer des incitations financières (approche de financement basée sur les résultats) pour que les partenaires du SRF prennent plus au sérieux la redevabilité envers les populations affectées et la qualité des données, en liant les décisions de financement à la satisfaction des bénéficiaires et en proposant des accords de financement plus flexibles en cas de haut niveau de satisfaction partagé par les populations affectées par les conflits et les déplacements.

Exigences minimales :

1. Communication dans les deux sens
2. Les populations touchées reçoivent des informations sur l'aide et connaissent leurs droits et leurs prérogatives.
3. Des mécanismes de retour d'information accessibles, sûrs et réactifs.
4. Une participation significative
5. Inclusion des personnes les plus vulnérables et traditionnellement marginalisées.
6. Les agences accordent volontairement la redevabilité envers les populations affectées.

Cela se produit :

7. Tout au long du cycle du programme
8. Au niveau de l'agence, au niveau du HCT/cluster et au niveau du système tout entier.

4.3. Climat, environnement et énergie

Les conséquences de plus en plus négatives de la dégradation de l'environnement et les défis liés au climat dans la région du Sahel continuent de contribuer aux crises humanitaires.

Conformément aux principes contenus dans la "Charte Climat et Environnement pour les Organisations Humanitaires", le SRF soutiendra la réduction des risques et de la vulnérabilité aux chocs, au stress et aux changements à plus long terme en se concentrant davantage sur l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et l'action anticipée. Dans l'ensemble de notre travail, y compris la préparation, la réponse et le rétablissement, nous tiendrons compte de l'évolution des risques climatiques et environnementaux dans les zones humanitaires prioritaires ciblées.

Conformément au principe "ne pas nuire", les partenaires du SRF éviteront, minimiseront et géreront les dommages que nous causons à l'environnement et au climat, tout en maintenant notre capacité à fournir une assistance humanitaire opportune et fondée sur les principes humanitaires. Les partenaires du SRF mettront en œuvre des politiques environnementales saines et évalueront systématiquement l'impact environnemental immédiat et à long terme de toutes nos activités, notamment en minimisant l'empreinte environnementale de nos programmes, de nos achats, de notre logistique et de nos locaux. Les partenaires SRF devront examiner comment la nature pluriannuelle du financement peut permettre de progresser dans ce domaine (par exemple, en investissant dans des générateurs solaires plutôt que diesel, etc.)

Notre action sera guidée par le leadership et l'expérience des acteurs locaux et des communautés. Les partenaires du SRF les aideront à mieux se préparer à l'évolution du climat et des risques environnementaux, et tireront parti des connaissances locales, traditionnelles et autochtones sur les mesures d'atténuation et d'adaptation, y compris les solutions fondées sur la nature. Les partenaires du SRF renforceront la coopération dans l'ensemble du système humanitaire, en particulier entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux, afin de garantir un continuum d'efforts pour gérer les risques et développer des interventions pérennes.

Pour renforcer notre capacité collective à réduire les risques, à anticiper les crises, à agir rapidement et à assurer la durabilité de nos activités, les partenaires du SRF amélioreront notre compréhension des risques et des opportunités climatiques et environnementaux à court et à long terme. Nous rendrons compte de l'avancement de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux liés à nos activités. Dans la mesure du possible, nous produirons et partagerons des données et des analyses pertinentes et accessibles, afin de contribuer à remédier à la pénurie de données.

Principaux enseignements de la Charte climat et environnement pour l'action humanitaire :

1. Accroître notre réponse aux besoins humanitaires croissants et aider les populations à s'adapter aux impacts des crises climatiques et environnementales.
2. Maximiser la durabilité environnementale de notre travail et réduire rapidement nos émissions de gaz à effet de serre.
3. Embrasser le leadership des acteurs locaux et des communautés
4. Accroître notre capacité à comprendre les risques climatiques et environnementaux et à élaborer des solutions fondées sur des données probantes.
5. Travailler en collaboration avec le secteur humanitaire et au-delà pour renforcer l'action climatique et environnementale.
6. Utiliser notre influence pour mobiliser une action climatique et une protection de l'environnement urgentes et plus ambitieuses.
7. Développer des objectifs et mesurer nos progrès dans la mise en œuvre de nos engagements.

5. Stratégie de réponse et secteurs d'intervention

5.1. Stratégie intégrée de réponse multisectorielle et transfrontalière

Intervention pour sauver des vies, accès aux services essentiels et référencement : Le SRF permettra aux personnes les plus vulnérables touchées par les conflits et les déplacements d'avoir leurs besoins de base satisfaits de manière plus complète afin de contribuer au bien-être à long terme. Cela se fera par une combinaison de protection et d'assistance humanitaire pour sauver des vies et d'accès aux services essentiels, en fonction des vulnérabilités et des capacités socio-économiques de la population la plus vulnérable.

Sur la base de la cartographie des services existants et de l'analyse des besoins dans les 4 secteurs ciblés par le SRF (sécurité alimentaire, nutrition, santé et protection) dans les zones de projet, le SRF promouvra une stratégie de réponse intégrée multisectorielle et transfrontalière combinant la fourniture d'une assistance directe et l'orientation vers les services existants pour répondre au maximum aux multiples besoins identifiés dans le paquet d'assistance minimum du SRF. Dans le cadre de ce processus d'analyse, les acteurs locaux seront invités à contribuer de manière substantielle à la définition et à la hiérarchisation des besoins et à soutenir le développement de circuit de référencement complet dans les zones ciblées par le projet. La cartographie des services existants et la coordination avec les acteurs locaux permettront également de s'assurer qu'il n'y a pas de duplication de l'assistance/services

et que la stratégie de réponse proposée ne mine pas les structures existantes, y compris les structures communautaires alternatives qui ont été établies/évoluées dans les lieux ciblés.

La réponse transfrontalière sera pertinente pour répondre aux problèmes spécifiques des communautés transfrontalières touchées par les conflits et les déplacements, mais aussi pour prendre en compte la dynamique des déplacements dans les zones transfrontalières afin de soutenir l'économie transfrontalière formelle ou informelle. Les mouvements transfrontaliers sont souvent une partie essentielle des stratégies des réfugiés ou des ménages des communautés frontalières.

Un paquet d'assistance standardisé : Réponse intégrée en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, de santé et de protection : Les zones géographiques probables de concentration seront celles où il y a de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et des conséquences de la violence et des conflits. Par conséquent, le paquet minimum d'assistance fourni par les consortia comprendra la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et la protection⁶ et répondra aux besoins humanitaires enregistrés dans le cadre de la réponse humanitaire du pays⁷. Lorsque les marchés sont fonctionnels et qu'il s'agit de la modalité la plus appropriée, l'approche privilégiée consistera à utiliser des transferts monétaires multi-sectoriel, éventuellement complétés par une aide en nature, le cas échéant, et des références pour répondre à un éventail de besoins et améliorer l'accès aux services essentiels de manière intégrée.

- **Sécurité alimentaire :** Le SRF se concentrera sur les zones humanitaires prioritaires du Sahel où la prévalence de l'IPC 3+ est la plus élevée et où des déficits alimentaires non pris en compte par l'IPC sont identifiés pour les populations affectées par les conflits et les déplacements. Pour répondre aux besoins d'assistance alimentaire, la stratégie du SRF donne la priorité aux programmes de transfert monétaire sans restriction et multi-sectoriel (besoins alimentaires et non alimentaires). Les consortia proposeront des options de réponse informées par une évaluation des besoins multisectoriels et une analyse de réponse qui considère la faisabilité de différentes modalités et mécanismes de livraison. Les valeurs des transferts seront fixées sur la base de l'analyse du déficit du MEB et harmonisées avec les autres acteurs humanitaires et les groupes de travail, avec un suivi étroit des résultats alimentaires pour s'assurer que l'assistance répond aux besoins sectoriels. La durée de l'assistance dépendra de la logique d'intervention des consortia, et les liens avec la protection sociale seront explorés pour améliorer l'efficacité et la durabilité de la réponse.
- **Nutrition :** Le SRF s'attachera à répondre aux besoins nutritionnels les plus aigus des enfants de moins de 5 ans dans les zones où le seuil d'urgence de 10% de la malnutrition aiguë globale (MAG)

⁶ Cette hiérarchisation des secteurs, basée sur les besoins prioritaires identifiés dans l'analyse des problèmes, sera discutée et approuvée par les membres du conseil d'administration du SRF. Le SRF pourrait également apporter son soutien au-delà de ce domaine d'intervention si le plan de réponse humanitaire du pays et l'évaluation conjointe des besoins en font une priorité.

⁷ Humanitarian response plan and HCT humanitarian protection strategy

a été dépassé dans les zones humanitaires prioritaires pour les populations affectées par les conflits et les déplacements au Sahel. Les activités doivent soutenir le système de santé et/ou la gestion communautaire de la malnutrition aiguë (qui est largement intégrée au système de santé). Dans les endroits où le score IPC est inconnu, un dépistage devra être entrepris conjointement par les partenaires du consortium pour informer la stratégie de réponse et le processus de ciblage conjoint. En outre, le SRF veillera à ce que les interventions de sensibilité à la nutrition soient intégrées dans tous les secteurs d'intervention. Les interventions de sensibilité à la nutrition sont celles qui influencent les déterminants sous-jacents de la nutrition.

- **Santé** : Le SRF donnera la priorité aux activités ayant le plus fort potentiel à sauver des vies. Les activités doivent soutenir le système de santé existant, garantir l'accès aux soins de santé primaires (y compris les services complets de santé sexuelle et reproductive, ainsi que les services de santé mentale) et l'orientation des populations affectées par les conflits et les déplacements. Étant donné la fréquence élevée des épidémies dans la région du Sahel et compte tenu de l'importance de l'optimisation des ressources, les approches préventives (par exemple, le soutien aux campagnes de vaccination de routine ou l'introduction du vaccin contre le paludisme⁸) et une réponse rapide aux épidémies constituent un domaine d'intérêt pour le SRF.
- **Protection** : Le SRF englobera à la fois la prévention et la réponse à la violence par une réponse adaptée avec des services spécifiques (tels que la santé mentale et le soutien psychosocial, la protection de l'enfance ou les réponses à la violence sexistes et sexuelles). Des voies de protection complètes et des systèmes de référencement basés sur des protocoles de protection des données seront renforcés au niveau de la zone, en étroite coordination avec d'autres acteurs sectoriels. Le partenaire principal chargé de la protection dans les consortia SRF sera responsable de la mise en œuvre des normes transversales minimales de protection (AGDM, sauvegarde, intégration de la protection, PSEAH-AAP).

Fournir de la flexibilité via les modalités de financement du SRF et soutenir les efforts de préparation pour agir en amont des conflits, des chocs climatiques et des famines afin de mieux prévenir, gérer et anticiper les urgences humanitaires. Les approches anticipatives de l'action humanitaire peuvent renforcer la résilience des communautés. L'efficacité de ces approches dépend de la mise en place d'informations et d'outils suffisamment fiables, par le biais de systèmes d'alerte précoce, de prévisions comprenant des indicateurs ou d'autres critères permettant de déclencher une action, et de la garantie que ces alertes débouchent sur une action rapide. La collecte de preuves à cet égard sera essentielle pour le SRF.

Les modalités de financement du SRF permettront de réaffecter les fonds aux crises émergentes, mais les consortia devront également mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir leur réponse. Tirant parti de l'opportunité offerte par le SRF pour des modalités de financement flexibles, les consortia devront maintenir des capacités de préparation par l'intégration d'une composante d'action précoce flexible pour répondre, en temps opportun, aux besoins immédiats et vitaux résultant d'une crise à déclenchement rapide ou d'une situation détériorée survenant dans la zone où leurs interventions financées par le SRF ont lieu, ou dans d'autres zones où ils ont la capacité d'intervenir rapidement dans les zones humanitaires prioritaires ciblés du Sahel. Cela implique d'évaluer/quantifier les risques, de planifier les opérations humanitaires (plan de préparation chiffré) et de réaffecter les fonds en fonction de déclencheurs convenus à l'avance et conformément à la flexibilité prévue par le manuel des opérations du SRF, de manière opportune et prévisible.

Résilience : Le SRF conservera la flexibilité⁹ nécessaire pour cibler les besoins humanitaires

⁸ <https://www.who.int/news/item/06-10-2021-who-recommends-groundbreaking-malaria-vaccine-for-children-at-risk>

⁹ Voir le manuel des opérations du SRF pour les modalités de cette flexibilité

prioritaires non urgents en intégrant une approche de relèvement précoce¹⁰ comme base pour le renforcement de la résilience des communautés dans les zones humanitaires prioritaire du Sahel. Dans la mesure du possible, le SRF cherchera à protéger et/ou reconstruire les moyens de subsistance et à s'appuyer sur les capacités existantes. Compte tenu des effets multiplicateurs que l'argent liquide à usages multiples peut avoir dans les économies locales et offrir des possibilités de promouvoir l'inclusion financière et la protection sociale à plus long terme, la composante de relèvement précoce

pourrait également se concentrer sur les activités de renforcement du marché, l'inclusion numérique et l'alphabétisation.

Le relèvement précoce est une approche qui répond aux besoins de relèvement qui apparaissent pendant la phase humanitaire d'une urgence, en utilisant des mécanismes humanitaires qui s'alignent sur les principes de développement. Elle permet aux populations d'utiliser les bénéfices de l'action humanitaire pour saisir les opportunités de développement, renforcer la résilience et établir un processus durable de récupération après une crise.

5.2. Approche fondée sur les besoins et centrée sur les personnes

L'approche fondée sur les besoins et centrée sur les personnes place les personnes affectées au centre de la conception de l'assistance, en encourageant les secteurs à combiner leurs efforts en un ensemble d'assistance coordonné et harmonisé. Les besoins et les vulnérabilités, les droits et les capacités exprimés par les personnes seront ainsi au cœur des initiatives d'assistance et de protection du SRF.

Cette approche permettra aux personnes affectées par les conflits et les déplacements de répondre à leurs besoins de base de manière plus complète et d'atteindre un bien-être à long terme grâce à une aide pour sauver des vies et à l'accès aux services essentiels en fonction de leurs vulnérabilités et de leurs capacités socio-économiques, le tout complété par une approche de relèvement précoce qui servira de base au renforcement de la résilience dans les zones humanitaires prioritaires du Sahel.

Les besoins de base et l'approche centrée sur les personnes faciliteront la fourniture de filets de sécurité immédiats qui seront complétés par une protection spécifique, une intervention sectorielle et un accès aux services essentiels¹¹. L'approche axée sur les besoins fondamentaux, qui fait appel à des transferts monétaires multi-sectoriel non restrictif et sans condition, devrait offrir un meilleur rapport qualité-prix, car elle est potentiellement plus efficace et plus rapide que l'aide en nature lorsqu'elle est fournie à grande échelle à une population nombreuse touchée par un conflit ou un déplacement.

L'approche des besoins de base nécessite une évaluation des besoins et une analyse des réponses multisectorielles conjointes, une gestion commune de l'identité, une redevabilité envers les personnes affectées et un système de suivi.

Pour ce faire, des analyses de l'économie des ménages doivent être effectuées pour identifier le niveau minimum de dépenses dont un ménage déplacé a besoin pour faire face aux coûts de la nourriture, des articles ménagers de base, du loyer et de l'eau chaque mois. Des analyses supplémentaires sont menées pour comprendre les besoins au-delà de ces besoins de consommation immédiate. Les données et les

¹⁰ <https://www.humanitarianresponse.info/en/clusters/early-recovery>

¹¹

<https://www.unhcr.org/protection/operations/590aefc77/basic-needs-approach-refugee-response.html>

[Basic Needs Analysis and Response Toolkit, 2018](#)

analyses existantes doivent être utilisées, le cas échéant, pour assurer la cohérence et éviter la duplication des efforts.

Cash en tant que priorité

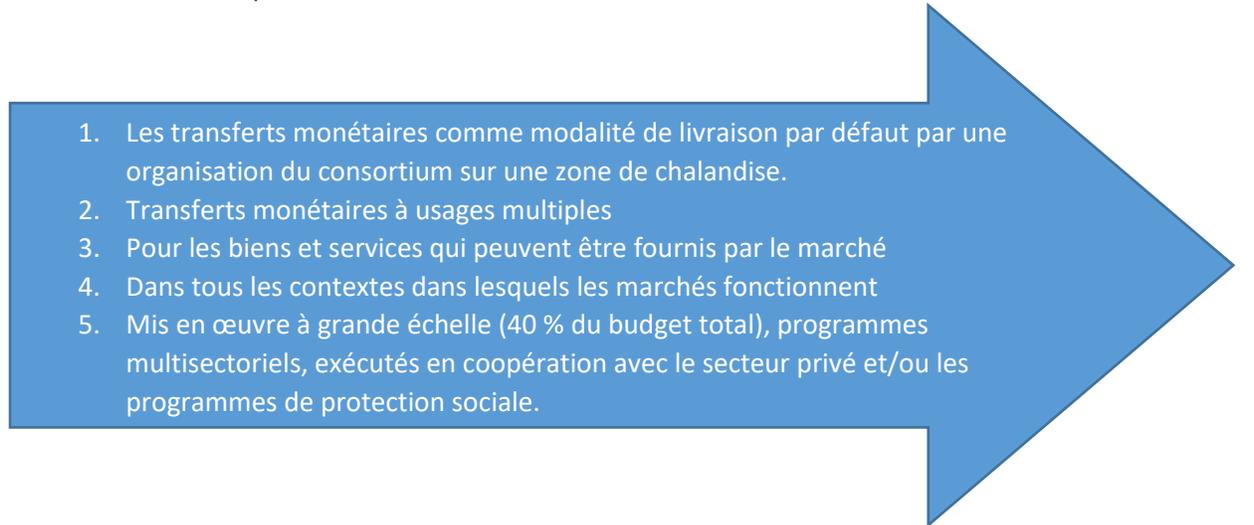
1. Niveau : La programmation de transfert monétaire doit être considérée comme la modalité de prestation par défaut.

2. Type : À moins que des circonstances particulières n'en décident autrement, les programmes de transfert monétaire doivent fournir aux bénéficiaires des allocations monétaires sans restriction et sans condition.

3. Secteurs : La programmation de transfert monétaire doit être fortement envisagée pour tous les besoins des ménages qui peuvent être satisfaits par des transactions monétaires. Il s'agit notamment des transferts de produits (nourriture, matériaux pour les abris, intrants agricoles, eau, médicaments, etc.) et des services pour lesquels il existe un marché opérationnel (éducation et santé, selon le contexte). Les programmes de transfert monétaire ne doivent pas être utilisés pour fournir des services pour lesquels il n'existe pas de marché privé, des services humanitaires indirects et des biens publics (par exemple, la protection et la sécurité, l'assainissement, la coordination, les composants "logiciels" des programmes humanitaires).

4. Contextes : En principe, tous les contextes humanitaires (catastrophes naturelles ou conflits, de courte ou de longue durée) devraient pouvoir faire l'objet d'une programmation de transfert monétaire. Des livraisons des biens en nature ou des foires peuvent être nécessaires lorsque les marchés ne fonctionnent pas, lorsque les gouvernements s'opposent aux programmes de transfert monétaire ou lorsque les programmes de transfert monétaire comportent plus de risques pour les bénéficiaires que les livraisons en nature. Ces exceptions doivent toutefois être limitées dans le temps.

5. Mise en œuvre : Les programmes de transferts monétaires sans condition et sans restriction doivent adopter une approche multisectorielle et être mis en œuvre à grande échelle (plutôt que de laisser de nombreuses organisations mettre en œuvre de petits programmes en parallèle). Les partenaires du secteur privé et/ou les programmes nationaux de protection sociale doivent rester impliqués dans la facilitation de la distribution technique des fonds.

- 
1. Les transferts monétaires comme modalité de livraison par défaut par une organisation du consortium sur une zone de chalandise.
 2. Transferts monétaires à usages multiples
 3. Pour les biens et services qui peuvent être fournis par le marché
 4. Dans tous les contextes dans lesquels les marchés fonctionnent
 5. Mis en œuvre à grande échelle (40 % du budget total), programmes multisectoriels, exécutés en coopération avec le secteur privé et/ou les programmes de protection sociale.

5.3. Soutenir la gestion, l'exécution et la capacité des intervenants locaux

La localisation est un élément clé de l'agenda de la réforme humanitaire. Dans le contexte du Sahel, il est nécessaire d'opérer des changements fondamentaux dans la réponse humanitaire au Sahel afin de

s'assurer que le pouvoir et les ressources soient transférés aux organisations nationales et locales qui sont bien placées non seulement pour participer aux réponses d'urgence mais aussi pour les diriger.

Le SRF offrira un espace aux acteurs locaux pour diriger, concevoir et fournir une réponse humanitaire fondée sur les principes humanitaires, en collaboration avec les personnes affectées. Les partenaires du SRF joueront un rôle crucial dans l'autonomisation et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des intervenants locaux pour aider leurs partenaires à développer efficacement leurs systèmes de redevabilité et leurs capacités à répondre au niveau de conformité et d'assurance requis par les donateurs.

Compte tenu du calendrier de l'action, les partenaires du SRF devront faire progresser leur approche stratégique du partenariat et de la coordination avec les organisations nationales et locales afin de fournir une aide d'urgence de haute qualité optimisant les ressources par rapport au bénéfice attendu et basée sur le respect des principes humanitaire. Une vision à long terme des partenariats pour renforcer et soutenir les capacités, les opportunités et les motivations locales¹² fera partie des engagements des partenaires du SRF. Les partenariats seront fondés sur un esprit d'égalité et sur les principes de partenariat¹³, les acteurs locaux ayant une voix effective dans l'évaluation, la conception des programmes et la budgétisation. Les efforts de renforcement des capacités doivent être conçus après une analyse stratégique conjointe des efforts de préparation et de réponse.

Il est reconnu que des approches et des contextes différents mériteront des conceptions de programme différentes. Les partenaires du SRF peuvent appliquer une approche mixte avec diverses ONG partenaires nationales et/ou locales. Le contexte doit déterminer quelle est l'approche la plus efficace et la plus pérenne pour atteindre l'objectif global du projet. Il est attendu que la stratégie de partenariat soit informée par une évaluation montrant qu'il s'agit de la meilleure modalité en raison de contraintes de capacité et/ou d'accès ou afin d'assurer le respect des principes humanitaires concernant l'impartialité, l'indépendance et la neutralité. Les partenaires du SRF encourageront aussi activement les ONG partenaires nationales et locales à prendre des rôles de leadership dans la structure et le processus de coordination clusters/secteurs et intersectorielle (selon le contexte du pays et en fonction de leur présence, de leurs capacités et de leur volonté).

Les partenaires du SRF devront capitaliser sur les enseignements de cette approche stratégique inclusive et égalitaire du partenariat et de la coordination. Cela permettra de réviser les outils et le cadre de travail de SRF afin d'adapter le système et les processus du SRF pour permettre aux partenaires nationaux d'accéder directement au financement d'urgence (du SRF et d'autres sources) et de jouer un rôle plus important dans la structure de gouvernance de la gestion des fonds. L'unité de gestion des fonds s'efforcera de recenser et de consolider toutes les capacités requises pour établir un partenariat efficace avec les acteurs nationaux/locaux ; la consolidation des leçons partagées par les partenaires du SRF soutiendra le développement d'une stratégie de localisation claire qui permettra aux acteurs nationaux et locaux de jouer un rôle dans la structure de gouvernance du SRF et dans la réponse humanitaire au Sahel.

5.4. S'efforcer d'assurer l'accès humanitaire dans les zones difficiles d'accès

L'accès humanitaire restreint dans certaines zones du Sahel continue de priver les communautés d'une assistance et d'une protection essentielles et expose les travailleurs humanitaires à des risques accrus. Les incidents visant les opérations humanitaires, que ce soit directement ou indirectement, entravent encore davantage l'aide permettant de sauver des vies.

¹² <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/bridging-intention-action-gap-future-role-intermediaries-supporting-locally-led-humanitarian-action>

¹³ Égalité, transparence, approche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité.

Les actions financées permettront de protéger et d'aider les populations touchées dans des endroits difficiles d'accès¹⁴, en ciblant certaines zones sensibles des conflits et des déplacements. L'engagement collectif des partenaires du SRF contribuera à l'accès d'un nombre important de personnes affectées dans des zones difficiles d'accès par le biais du dialogue/de la négociation avec toutes les parties au conflit afin d'augmenter l'accès humanitaire et par le biais d'un plaidoyer conjoint au niveau régional et national pour la protection des civils et la diffusion du droit international humanitaire.

La sécurité et l'accès humanitaire figurent parmi les risques les plus importants identifiés dans la matrice des risques du SRF. Pour les risques inhérents au projet, élevés ou très élevés, liés à la sécurité et à l'accès humanitaire, le SRF suivra attentivement l'état d'avancement de ses mesures d'atténuation des risques et l'efficacité de la réduction des risques à un niveau acceptable. En se concentrant sur une analyse réelle des risques, sur l'application cohérente des mesures d'atténuation et sur l'engagement collectif, les partenaires du SRF doivent être en mesure de maintenir et de regagner l'accès aux zones privées d'aide humanitaire.

Ces principes sont également essentiels compte tenu de la nature de la gestion à distance anticipées des partenaires nationaux et/ou locaux dans les zones difficiles d'accès. L'établissement de tout partenariat entre deux organisations entraînera un partage des risques. Ce transfert mutuel de risques nécessitera une identification claire des risques et de relever les défis de sécurité qui en découlent. Ces risques seront analysés de manière adéquate au cours du processus d'évaluation et de validation du partenariat et seront ensuite reflétés dans l'accord de partenariat et dans la matrice des risques pour un suivi étroit de ces risques. Les organisations nationales et/ou locales seront soutenues dans l'élaboration de plans de gestion des risques de sécurité et dans leurs efforts de renforcement des capacités.

5.5. Stratégie d'engagement avec toutes les parties prenantes clés

5.5.1. Une coordination cohérente et efficace de l'aide pour une action humanitaire fondée sur les principes humanitaires

Alors que dans les situations de conflit aigu, l'aide humanitaire peut se concentrer davantage sur la protection des civils et l'accès humanitaire, dans les contextes plus stables où les besoins sont aigus, la priorité est de développer des synergies entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix (HDP) au niveau des programmes et d'adopter une approche tenant compte des risques. Il est essentiel de continuer à plaider pour l'adoption de mesures qui empêchent de brouiller les lignes entre les interventions humanitaires et les agendas militaires, sécuritaires, de stabilisation ou politiques.

Sur la base d'une analyse contextuelle de sensibilité au conflit impliquant les différents acteurs du nexus, la stratégie du SRF vise à ce que toutes les activités exploitent les liens entre la coopération au développement à long terme, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix. Le SRF s'efforcera d'assurer une coordination cohérente et efficace de l'aide. Les partenaires financés par le SRF assureront la participation aux clusters/groupes de travail provinciaux, nationaux et régionaux et le leadership des Consortia dans les systèmes de coordination inter-agences (Inter-secteur, HCT, etc.). Les opportunités de coopération et de synergies avec d'autres donateurs et acteurs seront recherchées à travers des engagements systématiques et inclusifs avec toutes les parties prenantes clés au niveau local et seront soutenues au niveau national et régional.

Le SRF s'assurera que les activités soutenues par le Fonds répondent aux besoins humanitaires enregistrés dans le cadre de la réponse humanitaire du pays (plan de réponse humanitaire et stratégie de protection humanitaire du HCT). Le SRF veillera à ce que son approche soit complémentaire et non pas en concurrence avec les fonds humanitaires existants et les autres projets humanitaires.

¹⁴ Selon DRC, les zones difficiles à atteindre sont des zones qui nécessitent un effort supplémentaire spécifique pour accéder aux populations, ou pour s'assurer que les populations concernées ont accès à DRC, ou à des services coordonnés plus larges.

5.5.2. Engagement avec les acteurs étatiques et non étatiques

La coordination avec les autres parties prenantes aura pour double objectif d'atténuer le risque de perception lié aux principes de l'action humanitaire et de permettre à notre action humanitaire d'avoir un résultat positif plus pérenne pour toutes les populations et communautés affectées où nous intervenons.

La stratégie du SRF promeut l'engagement avec les homologues gouvernementaux nationaux et locaux, les acteurs non étatiques et les acteurs armés afin de garantir le maintien de l'espace de protection pour les populations déplacées et affectées par les conflits et les communautés d'accueil. L'engagement avec les acteurs non étatiques est essentiel pour garantir que les communautés vulnérables dans les zones touchées par les conflits et vivant sous leur contrôle ne soient pas laissées pour compte. Cela est également essentiel pour la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires.

5.5.3. Responsables nationaux et locaux et système communautaire

Nous reconnaissons que les crises humanitaires sont de plus en plus prolongées et complexes et nous nous engageons à contribuer à des solutions pérennes et inclusives pour les populations touchées par les conflits et les déplacements.

La majorité de la population réfère les systèmes endogènes¹⁵ ou les services décentralisés gérés par le gouvernement comme leurs principaux systèmes de protection. Le SRF visera à renforcer ces systèmes et leurs parties prenantes lorsqu'ils sont affaiblis et à compenser les manquements lorsqu'ils ne sont pas en mesure de fournir une assistance appropriée à la suite d'un choc. Le SRF promeut l'engagement dans une collaboration significative avec les porteurs d'obligations locaux, le renforcement des capacités locales et des systèmes communautaires afin d'assurer l'appropriation de la réponse d'urgence pour répondre à la crise tout en respectant les principes humanitaires et le droit international humanitaire.

Dans la mesure du possible, la stratégie des partenaires du SRF renforcera la capacité institutionnelle des porteurs d'obligations locaux, afin d'identifier les systèmes fonctionnels au sein des institutions locales existantes et de travailler à leur renforcement. Un engagement systématique avec les autorités locales et les services décentralisés permettra d'établir des relations productives qui amélioreront la qualité des programmes. En travaillant avec et par l'intermédiaire de ces parties prenantes, le SRF s'assurera qu'il n'y a pas de duplication des services, construira et guidera une réponse informée, et favorisera l'appropriation par les acteurs locaux sur le long terme. Ces engagements seront inclusifs, afin de garantir que diverses voix soient entendues et que différentes parties de la communauté soient représentées. Le SRF veillera à ce que la participation des communautés touchées, par le biais de leurs contributions, de leur retour d'information et de leurs voix, soit au cœur de ses efforts.

Le SRF collaborera avec les acteurs du secteur privé pour s'assurer que la manière dont l'aide est apportée ne nuit pas aux systèmes économiques existants, mais contribue à les renforcer.

¹⁵ Dans laquelle les détenteurs de droits, les familles, les groupes de la société civile locale, les comités locaux et les dirigeants communautaires sont des parties prenantes.

Annexe 1: Analyse et stratégie d'engagement des parties prenantes

Parties prenantes	Intérêts/incitations	Comment cela pourrait-il affecter le Fonds positivement ?	Comment cela pourrait-il affecter le Fonds négativement ?	Actions requises pour gérer/atténuer
Responsables au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> • La crise de la sécurité est enracinée dans le mécontentement et les griefs contre le gouvernement/le système • Manque de services • Discrimination perçue à l'encontre de groupes (ruraux, nomades, communautés...) • Perception d'une promotion de valeurs qui se heurte aux valeurs locales/autres (ex. éducation/genre/...) • Manque d'opportunités (socio-économiques) • Expériences de violence/ discrimination. • Reconnaissance limitée de sa responsabilité dans les causes, risque élevé de prolongation de la crise/des déplacements. • Politisation des déplacements (empêche la résolution formelle du conflit). • Absence de discussions ou discussions limitées avec les groupes armés non étatique. • Encouragement des retours, plan limité/absence de plan d'intégration locale/de relocalisation. Cela accroît le nonaccès aux services (etc.). • L'intégration locale des personnes déplacées est rendue difficile • Augmentation des ressources consacrées à la sécurité et diminution des ressources consacrées aux services (justice, éducation, santé, etc.). • Faible redevabilité envers la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de s'assurer que la population affectée bénéficie de l'assistance. • L'accès à l'assistance réduit la possibilité de griefs et de nouveaux mouvements de population / mécontentement • Les services techniques de l'Etat ont été confrontés à une réduction de leurs capacités (allocation budgétaire, infrastructures pour répondre à la demande, perte de ressources humaines...), et accueillent favorablement le soutien. • Actuellement, le contrôle exercé par les autorités 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la reconnaissance des principes humanitaires, pressions pour que la réponse humanitaire s'aligne sur l'approche gouvernementale de la crise. • Accès limité à la population affectée/aux zones difficiles à atteindre. • Intérêt des autorités à canaliser les financements. Elles entretiennent des relations et des discussions permanentes avec l'ONU et les gouvernements et donateurs étrangers, mais pas avec les ONGI. Les ONGI sont les acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le fonds soutient les réponses existantes (mise à l'échelle). • S'assurer que toute communication externe et tout plaidoyer mené par un membre d'un consortium sont approuvés par tous les membres du consortium et conformes à la stratégie d'engagement du SRF avec les parties prenantes • Explorer la signature de protocole d'accord décrivant l'étendue de l'assistance et du renforcement des capacités avec les institutions locales/services décentralisés que le consortium fournira. • Dans la mesure du possible, les acteurs internationaux doivent chercher à éviter les activités qui nuisent au renforcement des institutions nationales,

	<ul style="list-style-type: none"> • Tensions accrues envers la réponse humanitaire : • Remise en cause des principes humanitaires, rendant de fait illégale la discussion avec les autres parties au conflit/ l'accès aux territoires et populations non contrôlés par le gouvernement. • Limitation de l'accès (+ pressions pour s'assurer que les acteurs humanitaires ne critiquent pas le gouvernement/ exposent les violations des droits). • Focalisation sur le "programme de stabilisation". • Assurent l'essentiel de la réponse, avec des niveaux d'engagement variables selon le cluster/secteur. 	<p>sur les ONGI est relativement limité.</p>	<p>les moins contrôlés, la réponse humanitaire est ouvertement critiquée par les autorités (Niger, Burkina Faso, Nigeria, Tchad).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendance à augmenter les limites et les obligations des ONGI, y compris dans les domaines, les secteurs, les ressources humaines qu'elles peuvent déployer. 	<p>comme le développement de systèmes parallèles sans penser aux mécanismes de transition et au développement des capacités à long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des visites annuelles aux Ministère pour examiner leurs priorités, le retour d'information sur le SRF et les besoins dans la région/le pays ainsi que la présentation annuelle des réalisations • S'engager régulièrement avec le forum de développement pour partager les bonnes pratiques de la collaboration humanitaire-développement dans les zones de projet.
<p>Responsables au niveau décentralisé ¹⁶</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services de base limités en raison du manque de ressources financières, d'infrastructures, de capacités techniques • Infrastructures/services existants sans personnel (désertion ou abandon des ressources humaines) • L'étendue/ampleur des besoins de protection • La pression démographique, les migrations et les vagues de déplacements internes épuisent les capacités des services de base existants. • Absence de système centralisé de profilage des plus vulnérables pour une réponse et 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de s'assurer que la population affectée bénéficie de l'assistance. • L'accès à l'assistance réduit la possibilité de griefs et de nouveaux mouvements de population / mécontentement • Les services techniques de 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation de la reconnaissance des principes humanitaires, pressions pour que la réponse humanitaire s'aligne sur l'approche gouvernementale de la crise. • Accès limité à la population affectée/aux 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les interventions dans les zones non contrôlées par l'État font l'objet d'un accord préalable à leur déploiement, et que le fonds est informé du risque organisationnel. • S'engager systématiquement auprès des autorités et institutions locales/services décentralisés afin de

¹⁶ This remains general and will be contextualized by Consortia for the selected catchment areas in the expected protection risk analysis

	<p>un suivi concerté aux besoins multiples et complexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de mécanismes clairs, transparents et rapides pour s'inscrire comme bénéficiaire de l'aide humanitaire nationale. • Manque de capacité à délivrer des documents d'état civil • Absence de mécanisme de prévention des déplacements • Manque de coordination avec la coordination humanitaire et entre les services décentralisés dans certains endroits ou manque d'accès humanitaire dans d'autres endroits. • Manque de protection juridique et d'assistance juridique. • Faible redevabilité envers la population • Discrimination perçue ou réelle de groupes (ruraux, nomades, communautés...). • Perception d'une promotion de valeurs qui s'oppose aux valeurs locales/autres (ex. éducation/genre/...). • L'intégration des personnes déplacées varie considérablement entre les zones urbaines et rurales (le degré d'intégration est plus élevé dans les zones rurales). • Restriction de l'accès aux services de base et aux marchés • Reconnaissance de la légitimité du système endogène pour traiter les conflits locaux. 	<p>l'Etat ont fait face à une réduction de leurs capacités (allocation budgétaire, infrastructures pour répondre à la demande, perte de ressources humaines...), et accueillent favorablement le soutien.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, il y a un contrôle relativement limité des autorités sur les ONGI. • Intérêt de renforcer la coordination avec les ONGI 	<p>zones difficiles à atteindre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence ou manque de mécanismes de coordination entre les services décentralisés et les acteurs humanitaires. • Tendance à augmenter les limitations et les obligations des ONGI, notamment en ce qui concerne les zones, les secteurs et les ressources humaines qu'elles peuvent déployer. 	<p>construire des relations productives qui améliorent la qualité du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous devons nous assurer que nous renforçons les capacités institutionnelles des responsables locaux. Identifier les systèmes qui fonctionnent au sein des institutions locales existantes et travailler à leur renforcement. • Promouvoir des responsables du plaidoyer/de la protection pour la zone/le bassin versant (en tenant compte de la meilleure présence opérationnelle et du meilleur réseau) afin de s'engager de manière cohérente et efficace avec les gouvernements locaux et leurs services décentralisés et de représenter une perspective consolidée des acteurs humanitaires. • Mettre à jour trimestriellement les autorités locales sur l'assistance fournie et le soutien aux services décentralisés (y compris sur le niveau de satisfaction des bénéficiaires afin d'être considérés comme des
--	--	--	--	---

				partenaires plus collaboratifs et fiables). <ul style="list-style-type: none"> • Planifier des visites de suivi conjointes avec les gouvernements locaux et leurs services décentralisés. • Engagement régulier avec les acteurs du développement afin d'identifier des synergies claires et des circuits de référencement dans les zones du projet.
Parties prenantes : Réponse humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination limitée avec les mécanismes locaux de réponse/assistance: concurrence pour les ressources • Les fonds globaux limités ne peuvent pas couvrir tous les besoins. • Amélioration générale de la redevabilité envers les populations touchées et de l'atténuation des risques. • Diminution du rapport qualité-prix (augmentation des coûts liés à l'atténuation des risques et à la conformité). • Bonne présence dans les centres/zones urbains/ périurbains où l'accès est accordé par le gouvernement. • Programmation limitée à moyen et long terme (y compris pour traiter les causes profondes et les solutions dans une crise prolongée). • Faible coordination générale entre les ONGI et entre les Nations unies (y compris des tensions ouvertes). • Divisions au sein de l'ONU en fonction des mandats, difficiles à atténuer lorsque le contexte de déplacement est complexe : couches multiples (conflit, dégradation de l'environnement, criminalité...), statut peu 	<ul style="list-style-type: none"> • De multiples agences sont présentes et déjà actives pour fournir une assistance. Le fonds peut s'appuyer sur l'expertise et la présence existantes pour intensifier les actions. • Des groupes et une coordination sont en place pour faciliter le partage d'informations, le plaidoyer et pour renforcer l'impact de la réponse et des preuves recueillies. • Les tensions internes au sein 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de concurrence ou de démultiplication des fonds avec les efforts de coordination menés par l'ONU. • La création du fonds peut être ressentie comme une duplication des fonds mis en commun par les Nations unies, du CERF, du Fonds humanitaire commun, des fonds disponibles par le biais du réseau START. • Un partenariat solide entre les agences des 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'approche du Fonds soit complémentaire, et non en concurrence avec les fonds humanitaires existants (critères de sélection des propositions). • Adopter une approche de coordination par zone afin d'identifier et de renforcer les synergies dans les zones de projet. • Assurer une communication et une coordination claires entre les fonds/interventions existants et ceux soutenus par le Fonds. • Assurer la participation et le leadership des Consortiums soutenus par le Fonds dans les systèmes de coordination inter-agences (Clusters, HCT, etc.).

	<p>clair des victimes (questionnement des nationalités, schémas de déplacement...), et fossé entre les sexes et les âges.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Clusters sont déployés au Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Extrême-Nord Cameroun et Tchad. • Plus de 60 ONGI sont actives dans plus d'un pays. • Parmi celles-ci, 17 sont actives dans 5 pays ou plus (y compris une représentation régionale). • Celles qui sont actives dans les 6 pays + au RO sont : CARE, ACF, IRC, Croix Rouge. • 12 agences des Nations Unies sont actives dans la réponse humanitaire (OIM, UNFPA, UNHCR, UNICEF, PAM, FAO, UNMAS, UNDC, UNOPS, OCHA, OMS, PNUD). A cela s'ajoutent la MINUSMA et le bureau du coordinateur humanitaire (dans le pays). • Etablissement potentielle de l'ICVA à Dakar • Manque de financement croissant et données limitées pour soutenir des priorités claires. 	<p>de l'ONU, notamment en ce qui concerne l'approche collective de l'"ONU unique", le regroupement de diverses agences aux programmes contradictoires (humanitaire, développement, forces de maintien de la paix) et leur accès direct limité à la population touchée ouvrent la possibilité aux parties prenantes non onusiennes de jouer un rôle plus important.</p>	<p>Nations unies et les autorités peut conduire à une alliance des forces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les activités soutenues par le Fonds répondent aux besoins humanitaires et sont inscrites dans le cadre de la réponse humanitaire du pays (plan de réponse humanitaire et stratégie de protection humanitaire du HCT). • S'engager avec les acteurs du développement pour identifier les synergies et les circuits de référencement clairs afin de soutenir les efforts combinés des organisations humanitaires dans les zones d'intervention et au niveau national. • Gérer un processus consultatif avec les acteurs de l'ONU afin de garantir leur adhésion à la réforme proposée, étayée par des preuves sur le terrain et des recherches opérationnelles (par exemple, OCHA en tant qu'observateur et évaluations humanitaires conjointes ou examens externes par des parties prenantes indépendantes). • Travailler en collaboration avec le forum régional des ONG (envisagé comme ICVA) pour promouvoir une réponse plus efficace et fondée sur des principes et
--	---	--	--	---

				<p>pour soutenir les synergies de coordination au niveau national/régional.</p> <ul style="list-style-type: none"> Engager tous les donateurs à tirer les leçons de la stratégie et de l'expérience du SRF pour soutenir la réforme proposée.
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> Une division sociale significative sur le genre (droits de la famille contre patriarce), l'âge (innovation et jeunesse contre conservatisme et cadre patriarcal), la religion ("modérés"/interprétation locale contre fondamentalisme/wahhabisme/évangélisme...), rural/urbain, approche de l'inégalité... Les organisations locales et la société civile sont existantes et dynamiques. Politiquement engagés (valeurs fortes : religieuses, politiques, culturelles), pas neutres/ indépendants : récit pour transformer/ changer le status-quo/ la société. Non reconnu/ inclus dans la réponse humanitaire. Contacts étroits/ partenariats avec les acteurs et réseaux du développement. Transformé par la réponse humanitaire. Les instituts de recherche et les universitaires sont actifs dans l'analyse de la situation, développant des analyses solides et des outils de suivi, avec ou sans soutien/parteneriat avec les ONGI/ONU. Manque de capacité organisationnelle pour accéder à un financement direct afin de répondre aux exigences des donateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Une société civile multiple et dynamique qui est déjà active dans la réponse. La plupart ne font pas la différence entre la "réponse humanitaire" et la "réponse au développement". Une approche coordonnée de l'engagement de la société civile par les membres des Fonds améliorera le continuum de la réponse à travers le nexus. Les acteurs locaux apportent leur expertise et une approche à long terme. Faire le lien entre la réponse humanitaire et les acteurs du développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque d'interactions et de reconnaissance de la société civile limitera les consortia à s'assurer qu'il y a un engagement qui fait avancer l'aide humanitaire et l'enracine dans le système de réponse local. Le manque de fonds et/ou la différence entre les fonds humanitaires et les fonds de développement mis à la disposition des acteurs nationaux conduisent à une transformation importante de la société civile, poussant ses acteurs à s'aligner sur les demandes des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les consortia soutenus par le Fonds respectent les engagements globaux sur l'engagement avec les parties prenantes locales. S'assurer que tous les projets soutenus par le Fonds montrent leur intégration dans une réponse à long terme vers des solutions, même si cela ne sera pas soutenu par le Fonds. S'assurer que dans l'analyse des risques, le préjudice potentiel causé à la société civile locale est pris en compte. S'assurer que tous les consortia soutenus par le Fonds comprennent au moins un partenaire local. S'assurer que tous les consortia ont un plan clair de renforcement des capacités pour développer les capacités des partenaires locaux.

			<p>humanitaires et à agir comme des acteurs de mise en œuvre ou des agences sous contrat. Leur mandat passe de l'action communautaire à l'action humanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité des partenaires locaux à accéder aux financements pour répondre à la crise en tant que premier intervenant. • Assurer la représentation des organisations locales au sein du conseil de gouvernance du Fonds afin de représenter leurs intérêts et de soutenir la réforme.
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement affecté par la situation sécuritaire. Développement économique inégal • Distribution inégale des bénéfices • Effondrement de l'économie rurale (agriculture, élevage/...), renforcement des centres urbains, mouvements transfrontaliers. • Importance des règles "parallèles" pour se maintenir à flot, corruption, népotisme, favoritisme... • Intérêt économique à travailler avec la réponse humanitaire pour certains secteurs (services, financiers, télécommunications, agriculture...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur privé peut déployer les infrastructures et les produits essentiels pour que la réponse humanitaire puisse avoir lieu, en sachant qu'il y aura une demande (ex. volume prévu de la demande pour une ressource/un service/un bien). • Rapport qualité-prix des services qui sont financièrement équilibrés et/ou qui créent des avantages. • Importance de s'engager avec les acteurs du secteur privé pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de certains acteurs privés à maintenir le statu quo en ce qui concerne le conflit/la crise, car cela alimente la demande pour leurs affaires et leurs opportunités. • L'aide peut entrer en concurrence avec les systèmes économiques existants. Les conditions de l'aide peuvent avoir un effet négatif sur ces systèmes économiques. • Absence d'opportunités ou risques trop élevés pour que 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la manière dont l'aide est apportée ne porte pas atteinte aux systèmes économiques existants, mais contribue à les renforcer.

		<p>s'assurer que la population affectée s'engage le plus tôt possible vers des solutions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt pour la plupart des acteurs privés d'avoir des règles claires et un contexte pacifique. 	<p>les acteurs privés fournissent les ressources et services nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'engagement du secteur privé limite l'emploi et les activités économiques qui, à leur tour, agissent comme un moteur du déplacement forcé et de l'engagement dans le conflit. 	
Détenteurs de droits	<ul style="list-style-type: none"> • Violation structurelle des droits vécus, avant ou en dehors des conflits spécifiques. • Vulnérabilité accrue des groupes déjà vulnérables : femmes, enfants, jeunes, personnes âgées, population rurale, population nomade. Diminution générale de leurs droits (consécutives au déplacement, à la perte de ressources et aux changements de valeurs/normes sociales). • Déplacements par vagues cumulatives. • Tendances générales dans les pays à politiser les déplacements + tendances à pousser les politiques vers une diminution des droits/ arrêt des politiques libérales (ex. code de la famille...). • Consultation limitée des détenteurs de droits pendant le déplacement et sur les décisions qui les affectent (ex. sur leur retour dans leur zone d'origine). 	<ul style="list-style-type: none"> • La crise dans les 5 pays montre tous les signes d'une crise prolongée, la tendance n'est pas au ralentissement des besoins humanitaires qui sont enracinés dans : • La dégradation humaine/environnementale et le changement climatique. • L'inégalité dans l'accès aux services, aux ressources et aux pouvoirs, avec 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt du gouvernement à ne pas s'engager dans l'intégration locale/la réinstallation des populations déplacées, mais à promouvoir leur retour : le récit de la crise prolongée n'est pas partagé. • La situation peut être considérée comme "sans fond", si l'on tient compte des vagues successives de populations dans 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les interventions soutenues par les consortia du Fonds sont engagées vers des solutions/ dans une approche nexus. • Assurer une plus grande redevabilité envers la population déplacée affectée avec une représentativité adéquate de toutes les voix.

	<ul style="list-style-type: none"> • Application inégale de la loi / accès aux droits. • Absence/ cadre légal incomplet (ex. la convention de Kampala n'a pas été nationalisée, etc.) 	<p>des sentiments de discriminations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des valeurs et des modèles sociaux contradictoires promus par les dirigeants. • L'absence d'une couverture suffisante des services. 	<p>le besoin, ainsi que de la tendance générale à l'augmentation de la population déplacée.</p>	
--	---	--	---	--